

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 358

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

637 020 173 RCS Brest.

LRK DIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 308050.00 EUR.

Adresse : 4, Boulevard Charles de Gaulle, Zone Industrielle de Kerscao, 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet de fusion Pour la société absorbante La société LRK DIS, Société par actions simplifiée au capital de 308.050 euros, dont le siège social se situe à LE RELECQ-KERHUON (29480), ZI de Kerscao, 4 Boulevard Charles de Gaulle et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 637 020 173. Pour la société absorbée La société COAT MEZ, Société par actions simplifiée au capital de 9.900 euros, dont le siège social se situe à LE RELECQ-KERHUON (29480), ZI de Kerscao, 4 Boulevard Charles de Gaulle et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 388 650 145, L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 6.857.415 € passif : 2.933.502 € Rapport d'échange / prime de fusion : la société absorbante, LRK DIS, détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée, COAT MEZ, et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la société absorbante ne procédera à aucune modification de son capital du fait de la fusion. Conformément à la réglementation comptable, la différence entre : -le montant de cet actif net (soit 3.923.913 euros), -et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des parts sociales de la société COAT MEZ (3.694 euros) dont elle est propriétaire, -différence par conséquent égale à un montant positif de 3.920.219 euros, constituera un boni de fusion. Ce boni de fusion est comptabilisé dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués et, dans les capitaux propres pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable. Opposition : L236-15 du Code de commerce La date du projet commun de fusion : Le 9 juillet 2026 Caractère rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er mars 2026. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante Société absorbante : Le 9 juillet 2026 au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST Société absorbée : Le 9 juillet 2026 au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.